



MAIRIE de CRIEL sur Mer

PROCES-VERBAL Séance du Conseil Municipal Du Jeudi 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Criel sur Mer.

ORDRE DU JOUR

1/ Affaires Générales

- 1.1 Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement - Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.
- 1.2 Programme d'enfouissement de réseaux 2024 - Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime (SDE76).

2 / Foncier

- 2.1 Avis sur les périmètres d'intervention et de préemption du Conservatoire du Littoral.
- 2.2 Acquisition parcelle AC 530 sise rue du Tréport.

3 / Finances

- 3.1 Encaissement dommages et intérêts– Affaire consorts X. contre Commune de Criel-sur-Mer.
- 3.2 Décision modificative : Inscription de crédits complémentaires aux comptes 66111 « intérêts » et 75888 « Autres produits de gestion courante ».
- 3.3 Décision modificative : Inscription de crédits complémentaires sur l'opération « Création d'une maison pluridisciplinaire de santé ».

Informations et questions

Pièces jointes adressées avec la convocation :

- Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2023
- Annexe n° 1.1 : Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité de l'eau du SIEA et de l'AESN.
- Annexe n° 2.1 : cartographie - proposition d'extension des périmètres d'intervention et de préemption du Conservatoire du Littoral.
- Annexe n° 2.2 : extrait cadastral parcelle AC 530.

Présents :

Alain Trouessin, Nicole Taris, Claudine Pariche, Eric Pruvost, Martine Touzain, Francis Haillet, Marie-Laure Haimez, Guillaume Debeaurain, Aldo Morin, Elodie Boulenger, Maurice Petit, Brigitte Leborgne, Francis Siodmak.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe Raguet (pouvoir donné à Nicole Taris), Patrick Lamy (pouvoir donné à Eric Pruvost), Agnès Planchon (pouvoir donné à Claudine Pariche), Christian Adam (pouvoir donné à Aldo Morin), Jérôme Trophardy (pouvoir donné à Martine Touzain), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Raymonde Grout (pouvoir donné à Brigitte Leborgne).

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Xavier Leconte, Christiane Sargis.

Soit un total de :

- 13 présents
- 21 votants

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nicole Taris est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire de séance : Carole Da Cunha.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions et conventions signées :

N° Décision	Objet	Date
2023.44	Convention de participation concert « Juju Vagabons Jeavons », fête de la musique du 21 juin 2023	16/06/2023
2023.45	Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques au titre de l'année 2023 – <i>SDIS76</i>	19/06/2023
2023-46	Convention financière pour le renforcement de réseaux - rue du Petit Bois – <i>SDE76</i>	20/06/2023
2023-47	Contrat de maintenance de la téléphonie - Mairie – période 2023/2024 <i>Société Axians</i>	22/06/2023
2023-48	Avenant marché public de travaux MSP - Lot Electricité <i>Société CFEF</i>	4/07/2023
2023-49	Avenant marché public de travaux MSP - Lot plomberie chauffage <i>Entreprise Follin frères</i>	4/07/2023
2023-50	Avenant marché public de travaux MSP - Lot Menuiseries intérieures – plâtrerie – Plafonds suspendus <i>Entreprise Sabot Prieur</i>	4/07/2023
2023-51	Avenant marché de travaux MSP - Lot menuiseries extérieures / métallerie - <i>Société BURAY</i>	6/07/2023
2023-52	Avenant marché public de travaux MSP - Lot étanchéité / bardage <i>SARL Couverture BOCLET</i>	6/07/2023
2023-53	Convention de formation professionnelle - permis d'exploitation Licence IV - Château de Chantereine	10/07/2023
2023-54	Convention d'occupation à titre précaire portant sur le domaine communal – Locaux sis à Chantereine – durée 6 mois – usage professionnelle (activité kiné)	12/05/2023
2023-55	Convention de financement - création d'une maison pluridisciplinaire de santé <i>Région Normandie</i>	18/07/2023

2023-56	Convention d'autorisation de passage et d'implantation d'infrastructures de télécommunications (Espace vert rue du 11 novembre) <i>Syndicat mixte Somme numérique</i>	18/07/2023
2023-57	Convention de formation professionnelle –logiciel de gestion des services techniques - <i>Fluxnet</i>	18/07/2023
2023-58	Convention de groupement de commandes – Usages Numériques <i>Syndicat mixte Somme Numérique</i>	19/07/2023
2023-59	Convention d'autorisation de passage et d'implantation d'infrastructures de télécommunications (place de La Poste, partie arrière) <i>Syndicat mixte Somme numérique</i>	24/07/2023
2023-60	Convention de délégation de compétences en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire – <i>Région Normandie</i>	26/07/2023
2023-61	Avenant promesse de vente, parcelle AH590, reconduction jusqu'au 30 septembre 2023	26/07/2023
2023-62	Contrat de nettoyage des réseaux d'extraction des buées grasses de la cuisine du restaurant scolaire municipal <i>Société Mécanique Tréportaise</i>	11/08/2023
2023-63	Marché Public de travaux MSP - Déclaration de sous-traitance <i>SARL Mur et Sol PRM</i>	28/08/2023
2023-64	Marché Public de travaux MSP - Déclaration de sous-traitance <i>Société Béton Liquide du littoral</i>	28/08/2023
2023-65	Contrat droit d'exploitation spectacle « Iris » du 28/09/2023 <i>Association Horizon</i>	30/06/2023
2023-66	Contrat droit d'exploitation spectacle « Joe & Joe » du 8/12/2023 <i>Rue's Production</i>	05/09/2023
2023-67	Contrat annuel de lutte contre les nuisibles - Château de Chantereine <i>Sarl RADICAL ANTIPARASITAIRE</i>	12/09/2023
2023-68	Acte authentique : acquisition de parcelles d'une surface totale 02h 09a 43ca suite à préemption	19/09/2023

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Affaires Générales

1.1 Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement Syndicat mixte d'eau et d'assainissement :

Conformément à la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, les Rapports des Prix et de la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif au titre de 2022 sont présentés au Conseil Municipal (document complet remis en annexe avec l'ordre du jour).

Monsieur le Maire laisse la parole à Charlotte Bauchet, responsable d'opérations au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA), pour la présentation de ces rapports.

Résumé synthétique des points abordés :

1. Prix et qualité de l'eau potable :

33 communes adhèrent au service d'eau potable, soit 10 446 abonnés, ce qui correspond à une augmentation de 0,08 % par rapport à l'année dernière.

Criel sur Mer compte 2 458 abonnés desservis en eau potable, chiffre en augmentation de 1,1% par rapport à l'année 2021.

L'eau potable distribuée provient de 5 sites de captages : Criel-sur-Mer, Touffreville,

Incheville, Villy sur Yères et Envermeu, distribués par 27 réservoirs.

L'on mesure une augmentation de 0,4 % des volumes produits sur l'année 2022, ce qui correspond à un volume de 1 550 729 m³.

Le captage de Criel sur Mer produit, quant à lui, 230 000 m³.

Le linéaire de réseaux sur l'ensemble des 33 communes du SIEA représente une longueur de 516,5 km.

L'Indice Linéaire de Perte (ILP) est de 2,58 m³ par kilomètre et par jour, cet indice indique un niveau médiocre du réseau.

La consommation d'eau moyenne par habitant est de 102 litres par jour.

Les résultats d'analyses réalisées par l'ARS montrent que l'eau distribuée est de bonne qualité, aucun problème n'a été détecté en 2022.

Le prix du service est compris entre 1,95 € et 2,12 € TTC par m³.

Ces deux tarifs correspondent au taux de la redevance pollution : taux de base 1,95 € et taux moyen : 2,12 €.

Le prix concernant Criel sur Mer pour 2022 est réparti de la manière suivante sur une facture type de 120 m³ :

Part du délégataire Véolia Eau	126,07 €
Part collectivité	60,00 €
Préservation des ressources en eau	9,60 €
Lutte contre la pollution	26,40 €
TVA à 5,5 %	12,18 €
Total TTC	233,90 €

Le montant total TTC d'une facture type de 120 m³ pour Criel sur Mer est de 233,90 €, soit 1,95 € TTC le prix au m³.

2. Prix et qualité de l'assainissement collectif :

21 communes sont desservies par le service d'assainissement collectif sur le territoire syndical, soit 7 425 abonnés, dont 1 937 sur la commune de Criel sur Mer.

Le service gère 11 stations d'épuration, dont 4 boues activées.

Le prix du service d'assainissement collectif au m³ a légèrement augmenté en 2021, il est en moyenne de 4.70 € TTC/m³.

Exemple sur une facture type de 120 m³ le montant TTC s'élève à 563,44 € TTC pour le traitement des eaux usées.

Nota : la balance entre la diminution du prix de l'eau potable et la hausse du prix de l'assainissement a permis de stabiliser le prix du service.

3. Prix et qualité de l'assainissement non collectif (ANC).

32 communes adhèrent au service assainissement non collectif du syndicat, soit 2116 abonnés.

Suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif, le nombre d'usagers criellois desservis par le service d'assainissement non collectif a diminué de plus de 50 % par rapport à l'année 2021, soit 240 abonnés.

Monsieur le Maire remercie Madame Bauchet pour sa présentation et ses explications.

Monsieur le Maire s'interroge sur la perte d'eau de 2,5m³ au kilomètre par jour du réseau.

Madame Bauchet indique que l'un des objectifs du syndicat est de réduire cette perte pour atteindre un rendement 85 % en 2033. Il est actuellement de 71 %.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte des Rapports des Prix et de la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, au titre de l'année 2022, du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) Caux Nord Est.

1/ Affaires Générales

1.2 Programme d'enfouissement de réseaux 2024 (SDE76)

Lors de la dernière réunion de travail avec le Syndicat Département d'Énergie 76, ce dernier devait nous faire parvenir les fiches financières relatives aux travaux d'enfouissement de réseaux à mener afin d'évaluer le reste charge pour la collectivité.

Faute de réception de ces fiches, le programme 2024 n'a pu être défini, le point n°1.2 est donc supprimé de l'ordre du jour.

2/ Foncier

2.1 Avis sur les périmètres d'intervention et de préemption du Conservatoire du Littoral

En séance du 23 mars 2023, la possibilité d'extension du périmètre d'intervention de 83 à hectares 189 hectares a été abordée, avec sur ce même périmètre l'institution d'un droit de préemption.

L'objectif étant de garantir la protection du patrimoine naturel, en étendant ce périmètre aux coteaux boisés et à la falaise.

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public d'État chargé de mener une politique foncière de protection des espaces naturels littoraux.

En Normandie, il intervient sur soixante-dix sites naturels littoraux et estuariens qui représentent 20 000 hectares et 200 kilomètres de côtes. A ce titre, 8 000 hectares de terrains sur 100 kilomètres de rivage relèvent du domaine administré par le Conservatoire du Littoral. L'entretien de ce patrimoine, qui comporte de nombreuses zones humides, est confié à des gestionnaires départementaux.

Les objectifs du CDL sont :

La préservation des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés.

L'équilibre des littoraux et la prise en compte du changement climatique par une gestion raisonnée avec ses partenaires locaux.

L'accès et l'accueil du public dans le respect des sites pour une sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Le développement durable pour toutes les activités présentes sur les sites (agriculture, gestion du patrimoine...)

De nombreuses interrogations et inquiétudes ont été soulevées par le Conseil Municipal en séance du 23 mars 2023, il a donc été décidé d'ajourner ce point et d'organiser une réunion avec le Conservatoire du Littoral, les propriétaires concernés et les élus.

Cette réunion s'est tenue le 12 septembre 2023 en présence du responsable départemental du CDL, Monsieur Deslandes et Madame Agard, chef de service de l'intervention foncière.

Principaux points abordés :

Comment sont choisis les terres/terrains des nouveaux périmètres ?

Ils sont choisis selon les critères suivants : ruissellement, qualité de l'eau, biodiversité, le paysage (maintenir et valoriser)

La préemption s'applique-t-elle en cas de succession ?

Non, ce droit ne s'applique qu'en cas de vente.

La préemption s'applique-t-elle aux donations ?

La préemption ne s'applique pas aux donations jusqu'au 6^{ème} degré.

Une fois les terres acquises par le CDL, le droit de chasse perdure-t-il ?

Un droit de chasse pourra être accordé dans le cadre de la régulation suite à un appel à candidatures, accordé généralement à une association.

Monsieur le Maire souligne l'importance de préserver l'environnement naturel du coteau, il informe par ailleurs qu'une Opération Réglementaire Environnementale (ORE) est en cours d'élaboration avec un plan de gestion. La condition étant d'obtenir l'accord sur le contenu de l'ORE de deux propriétaires pour une surface totale de 12 hectares.

Monsieur le Maire rappelle que ces terrains ne sont pas constructibles. Ce projet est envisagé dans la continuité de notre engagement et notre investissement en faveur de la biodiversité. Pour mémoire, la commune de Criel sur Mer a été reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » par décision du 25 novembre 2022 du collectif régional normand TEN.

Suite à cette réunion, il a été décidé, en consensus, avec les propriétaires de ne pas étendre les périmètres d'intervention et de préemption du CDL. Ce qui n'impacte aucunement nos actions entreprises et à venir en faveur de la protection de l'environnement.

Monsieur Francis HAILLET indique ne pas être favorable à cette extension du périmètre d'intervention au regard des contraintes données par le CDL.

Toutes questions ayant pu être posées, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité la proposition d'extension des périmètres d'intervention et de préemption du Conservatoire du Littoral.

2.2 Acquisition parcelle AC 530 sise rue du Tréport

La parcelle AC530, d'une surface de 151m², correspond à un accotement de la rue du Tréport. Bien que propriété privée, elle est ouverte au stationnement pour tous et donc d'usage public.

Afin de régulariser cette situation, la commune s'est entendue avec les propriétaires pour son acquisition.

Le montant de la transaction est fixé à 1 euro symbolique auquel s'ajoute les frais d'acte estimés à 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

3/ Finances :

3.1 Encaissement de dommages et intérêts

Ce point fait suite à un contentieux en urbanisme initié en 2017.

Les requérants sollicitaient l'annulation de trois arrêtés de non-opposition du Maire à des déclarations préalables de travaux, toutes sur un même bien appartenant à un tiers.

Le 28 mars 2019, en première instance, leur requête a été rejetée.

Les Consorts X ont interjeté appel du jugement auprès de la cour administrative de Douai, appel rejeté le 13 octobre 2020.

Le 19 mai 2021, une nouvelle requête a été déposée sur le même fondement par les Consorts X se prévalant de l'absence du principe de l'autorité de la chose jugée.

La requête a été rejetée le 9 janvier 2023, les condamnant, sur le fondement de l'article L761-1 du code de la justice administrative, au versement de dommages et intérêts en faveur de la commune d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement de la somme de 1 500 € au titre de dommages et intérêts.

3.2 Décision modificative : Inscription de crédits complémentaires aux comptes 66111 « intérêts » et 75888 « Autres produits de gestion courante »

Au budget primitif 2023, section dépenses de fonctionnement, compte 66111 « Intérêts », le crédit ouvert est de 66 000 €.

Suite à la contractualisation des emprunts pour la création de la maison pluridisciplinaire de santé, le total des intérêts à régler pour 2023 s'élèvent à 81 500.73 €, soit 16 000.08 € de plus par rapport aux prévisions.

En parallèle, la commune a perçu un trop-versé de la société Primagaz, pour un montant de 44 226.55 €. Ces recettes, non-prévues au budget prévisionnel, nous permettent d'abonder le compte 66111.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre une décision modificative afin d'inscrire au budget prévisionnel 2023, les compléments de crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 66 – Compte 66111 « Intérêts » + 16 000 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 – Compte 75888 « Autres produits de gestion courante » + 16 000 €

3.3 Décision modificative : Inscription de crédits complémentaires sur l'opération « Création d'une maison pluridisciplinaire de santé ».

Lors de l'élaboration du budget primitif 2023, sur l'opération « Création d'une maison pluridisciplinaire de santé », une recette de 175 000 € a été inscrite en subvention au vu du dossier déposé auprès de la Région Normandie.

Lors de sa commission permanente du 12 juin 2023, la Région Normandie a décidé d'octroyer à la Commune, une subvention de 200 000 €, soit 25 000 € de plus que le montant prévu.

Cette décision est la bienvenue au regard des dépenses imprévues : augmentations de prix due à l'inflation, avenants de travaux pour l'installation d'une pompe à chaleur, achats de matériel d'équipement divers (chaises, stores...)...

Cette recette supplémentaire doit être inscrite au BP 2023, une décision modificative permet d'inscrire les compléments de crédits de la façon suivante :

En dépenses d'investissement

+ 25 000 € au chapitre 21 – Compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » - Opération 231 « Maison de santé »

En recettes d'investissement :

+ 25 000 € au chapitre 13 - Compte 1312 « Subventions de la Région » - Opération 231 « Maison de santé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'inscrire au budget prévisionnel 2023 les compléments de crédits.

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la maison de santé s'opère en deux phases : La phase 1 concerne la création d'une extension de 300m² du bâtiment existant, travaux en cours qui se termineront fin novembre 2023.

La phase 2 débute le 1^{er} décembre 2023 et concerne les travaux de réhabilitation du bâtiment existant, livraison prévue en mars 2024.

Nous pourrons accueillir dans un premier temps : un podologue, une sage-femme, une kinésithérapeute (la recherche d'un deuxième kinésithérapeute est lancée), un cabinet d'infirmiers, une diététicienne, quatre médecins généralistes (dont le Docteur Lipan).

Pour information le Docteur Catherine Flamant a décidé, in fine, de ne pas intégrer le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Monsieur le Maire en profite pour remercier le Dr Flamant d'avoir assuré la continuité de service cette année.

L'occupation des locaux générera des recettes pour la collectivité (loyers). Un bail professionnel sera signé avec la Société Civile de Moyens (SCM) constituée par les professionnels de santé.

Il a été convenu de retenir un prix de 9 € au m², ce qui engendre potentiellement un loyer mensuel de 4 500 €.

En complément de la création de la MSP, des travaux de sécurisation et de réfection de la rue Sainte Geneviève vont être menés.

Le coût des travaux a été prévu au budget prévisionnel 2023 et vont débiter en novembre.

Monsieur le Maire laisse la parole à Eric Pruvost afin de présenter les travaux entrepris sur la voie :

- Réfection complète de la voie de l'intersection de la rue Sainte Geneviève avec la route de Dieppe jusqu'à l'intersection avec la rue de la Libération.
- Création d'un plateau surélevé au niveau de l'intersection de la rue Sainte Geneviève avec la rue « cote de Tocqueville », comprenant l'accès à la Maison de santé et l'arrêt de bus scolaire.
- Voie partagée véhicules moteur et cyclistes dans les 2 sens.
- L'arrêt de bus scolaire sera sécurisé (sur la partie surélevée) et accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Création de 38 places de stationnement, dont 2 places handicapées, 4 places avec bornes de recharge véhicules hybrides et électriques.
- Cheminement piétons en béton désactivé.
- Création d'une zone limitée à 30km/h.
- Végétalisation, création des massifs.

La fin des travaux est prévue début janvier 2024.

Le coût global de ce programme de travaux s'élève à 1 435 000 € H.T.

(Maison de Santé : 1 161 000€ + rue Sainte Geneviève : 276 400 €).

Monsieur Le Maire tient à préciser que la commune a obtenu des subventions de : l'Etat, la CCVS, la Région Normandie et le Département 76, pour un montant total de 1 104 533 €.

Le reste à charge de la commune est donc de 330 467 €.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la CCVS a validé la reconduction d'une aide financière (bourse d'étude) à destination des étudiants en médecine et chirurgie dentaire. Actuellement onze étudiants, inscrits en deuxième année, ont signé un contrat d'installation dans une des 28 communes des Villes Sœurs de leur choix, prolongé par un contrat moral pour une durée de 5 ans.

Questions diverses

- Madame Brigitte Leborgne alerte sur :
 - L'absence de bouchon sur le regard d'eau pluviale rue des Quesnets.

Monsieur le Maire indique que les agents techniques interviendront dès demain.

- La présence de nombreux trous dans la voirie rue du Puits. Il faudrait également prévoir le renforcement du bas-côté.

Pour ce second point, Monsieur le Maire rappelle qu'un audit de voirie a été effectué, une feuille de route nous sera transmise précisant les coûts et priorisant les travaux à effectuer.

- Monsieur Aldo Morin demande s'il est possible d'avancer l'heure d'allumage de l'éclairage public le matin, pour sécuriser le trajet des enfants qui prennent le bus.

Monsieur le Maire informe que l'éclairage public s'allumera, à partir du 1^{er} octobre, à 6h00 du matin et que cet horaire sera appliqué dès le 1^{er} septembre 2024.

- Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur Francis Haillet nous avait informé de la présence d'arbres morts le long de la piste cyclable, sur des parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire du Littoral en a été informé et a missionné un prestataire pour une prochaine intervention.

Monsieur Pruvost précise qu'une réunion sur place a été effectuée avec le CDL afin d'aborder avec l'exploitant les conditions d'entretien des clôtures abimées par les ronces, ainsi que l'entretien des talus le long du chemin des soupirs.

Informations

- Rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2023 s'est très bien passée.

175 élèves ont fait leur rentrée à l'Ecol'Yères, dont 42 issus de l'ancien SIVOS de la Basse Vallée.

La Directrice d'Académie des Services de l'Education Nationale (DASEN) est venue visiter le groupe scolaire l'Ecol'Yères le 4 septembre 2023. (3 sites ont été visités sur les 2 300 écoles de Seine Maritime)

L'ensemble des locaux a pu être visité et de nombreux échanges ont eu lieu entre le corps enseignant et les élus membres du Regroupement Intercommunal Pédagogique (RPI).

Ces échanges ont été constructifs et conviviaux notamment sur la création de ce RPI.

- Service National Universel (SNU)

La commune est sollicitée par la direction de l'Académie des services de l'éducation nationale afin d'envisager l'accueil de séjours du SNU au Château de Chantereine.

La demande concerne le printemps 2024 et est un peu tardive au regard du planning de réservation du Château de Chantereine déjà chargé. Différents échanges sont en cours avec les services de l'Académie.

Madame Taris, qui suit ce dossier, indique que les réservations à Chantereine sont sur une courbe ascendante. Le bilan de cette année sera positif, 100 000 € à minima de marge bénéficiaire devrait être dégagée.

- Evénements à venir

- Les 7 et 8 octobre : « l'Euro Judo » organisé par le Judo Club de Criel au gymnase du Château de Chantereine.

- Le 8 octobre : « Le Run & Bike », organisé par le COB de la Ville d'Eu en partenariat avec la municipalité.
- Le 8 octobre : « La Fête de la Pomme », organisée par Parc et Vergers Les Prés.
- Les 24, 25 et 26 novembre 2023 : « le Marché de Noël » au Manoir de Briançon organisé par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h36.

A Criel sur Mer, le 6 décembre 2023

La Secrétaire de séance
Nicole TARIS



Le Maire
Alain TROUOSSIN

